

14 juin 2020 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2020](#)

Assentiment au Protocole entre les Etats du Benelux et l'Arménie appliquant l'accord UE-Arménie sur la réadmission des personnes en situation irrégulière

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au Protocole entre les Etats du Benelux et l'Arménie appliquant l'accord entre l'UE et l'Arménie relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière.

Le Protocole, fait à Bruxelles le 20 juin 2018, renferme des dispositions s'articulant autour des thèmes suivants :

- désignation des autorités compétentes
- choix des points de passage frontaliers à utiliser
- procédures d'introduction et de réponse aux demandes de réadmission
- délivrance des documents de voyage
- organisation des auditions
- modalités du transfert
- conditions et procédure de transit
- obligations pour les escorteurs

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant assentiment au Protocole entre les Etats Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la République d'Arménie appliquant l'accord entre l'Union européenne et la République d'Arménie relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière, fait à Bruxelles le 20 juin 2018

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be